



Reconnaissance filiation paternité

Par kone

Bonjour,

Mon frère a reconnu un fils dont il n'est pas le père (test de paternité 0 %) portant le sceau et cachet du ministère de la justice Santiago de Cuba république de Cuba, , pour aider une cubaine.

Est ce que si mon frère ayant une maladie grave actuellement décède, le présumé fils est reconnu par la loi française ? et le fils peut demander un héritage ?

Est ce que mon frère qui n'était pas lucide peut renoncer à être le père ?

En vous remerciant,

Cordialement,

K.